

# Demande de permis pour une installation septique

## Procédure pour présenter une demande de permis

Pour l'obtention d'un permis, vous devez obligatoirement nous remettre tous les documents requis avec ce formulaire dûment rempli, signé et daté et déposer votre demande au Service de l'urbanisme et du développement durable. Votre demande doit contenir le maximum d'information et être en conformité avec nos règlements municipaux. L'officier affecté à votre demande se réserve le droit d'exiger tous documents ou renseignements supplémentaires pouvant lui donner une meilleure compréhension de votre projet.

Prévoir défrayer les coûts du permis et du cautionnement de conformité au même moment que vous déposez votre demande.

**Nous communiquerons avec vous seulement lorsque le permis sera prêt.**

Prenez note que des documents incomplets ou manquants peuvent retarder l'émission du permis et que des informations trompeuses peuvent annuler votre demande ou rendre votre permis non-conforme. Cette demande ne constitue en aucun temps, ni une demande complète ni une autorisation de construire.

**L'émission d'un permis nécessite une analyse complète du projet par l'officier municipal et dans certain cas une approbation du conseil municipal. Cette analyse commence à partir du moment où la municipalité a en main tous les documents conformes à la réglementation municipale. Ainsi, plusieurs semaines peuvent être nécessaires avant l'émission du permis et il est fortement recommandé de déposer votre demande le plus tôt possible afin d'éviter tout délai dans la réalisation de vos travaux.**

## Information générale

Nom du (des) requérant(s) : \_\_\_\_\_

Êtes-vous propriétaire?  Oui  Non Si non, procuration?  Oui  Non

Adresse postale : \_\_\_\_\_

Tél. (maison) : \_\_\_\_\_ Tél. (cellulaire) : \_\_\_\_\_ Tél. (autre) : \_\_\_\_\_

Adresse courriel : \_\_\_\_\_

Lieu des travaux, si autre que l'adresse postale : \_\_\_\_\_

Numéro de lot : \_\_\_\_\_ au cadastre du Québec

## Description des travaux

Cochez le type de travaux : \_\_\_\_\_ Coût estimé des travaux : \_\_\_\_\_ \$

- Nouvelle installation (dans le cas d'une nouvelle résidence)
- Correction ou remplacement complet (dans le cas d'une résidence existante)
- Fosse seulement (système primaire)

Date de début des travaux : \_\_\_\_\_ Date de fin des travaux : \_\_\_\_\_

## Responsable des travaux

Nom de l'entrepreneur : \_\_\_\_\_

Adresse postale : \_\_\_\_\_

Numéro de R.B.Q. : \_\_\_\_\_ Tél. (bureau) : \_\_\_\_\_ Tél. (cellulaire): \_\_\_\_\_

Adresse courriel : \_\_\_\_\_

Vérification de l'accréditation auprès du manufacturier (système biofiltration) :  Oui  Non

**Assurez-vous que l'entrepreneur choisi soit compétent et autorisé à installer le système septique conformément au guide du fabricant et au rapport septique.**

## Documents à remettre avec le présent formulaire

- Deux (2) copies du rapport de l'installation septique par un expert en génie sanitaire. Toute modification au rapport doit être approuvée par la municipalité (voir le règlement n°639-05 pour les détails)
- Une servitude ou une entente si c'est une demande pour un système tertiaire
- Le présent formulaire rempli et dûment signé
- Si vous n'êtes pas propriétaire, une procuration (autorisation) du propriétaire actuel

## Documents à remettre dans les 30 jours suivant les travaux pour le remboursement du dépôt de garantie\*

- Certificat de conformité de l'expert en génie sanitaire\*
- Une preuve de vidange de l'ancienne fosse, si applicable\*
- Le contrat d'entretien avec le manufacturier dans le cas d'un système à biofiltration\*
- Plan tel que construit à l'échelle (si différent du rapport)

\*La demande de remboursement du cautionnement doit être effectuée dans un délai n'excédant pas 18 mois de la date d'émission du permis et aucun remboursement ne sera fait tant que toutes les conditions n'auront pas été respectées.

## Contenu exigé d'un certificat de conformité

- Information de la propriété (propriétaire, cadastre)
- Date finale des travaux
- Type de fosse installée
- Capacité de la fosse

- Type de champ d'épuration
- Superficie du champ
- Confirmation que les travaux ont été réalisés en conformité avec le rapport de l'expert en génie sanitaire
- Numéro du rapport d'expert de référence
- Confirmation que les travaux ont été réalisés en conformité avec le Q-2, r.22
- Type de pompe
- Type de préfiltre
- Type de puits (scellé, surface, artésien)
- Date, signature et sceau de l'expert en génie sanitaire avec le rapport septique
- Plan tel que construit en cas de divergence, même minime

### Calcul des frais à inclure avec votre demande

<b>Coût du permis de construction</b>	<b>Montant</b>
Nouvelle installation.....	250 \$ .....\$
Correction ou modification.....	100 \$ .....\$
Fosse seulement (système primaire).....	100 \$ .....\$
<b>Dépôt de cautionnement de conformité requis</b>	<b>Montant</b>
Projet visant une habitation, installation septique et une source d'alimentation en eau.....	1 000 \$ .....\$
Correction ou modification à une installation septique complète.....	500 \$ .....\$
Fosse septique seulement.....	300 \$ .....\$
<b>Paiement :</b> <input type="checkbox"/> comptant <input type="checkbox"/> chèque <input type="checkbox"/> débit	<b>TOTAL</b> .....\$

### Déclaration et signature

Je déclare que les renseignements fournis sont exacts et que si le permis m'est accordé, je me conformerai aux dispositions des règlements municipaux et provinciaux s'y rapportant. La délivrance d'un permis, l'approbation des plans et devis ainsi que les inspections faites par l'officier municipal sont des opérations à caractère administratif et ne doivent pas être interprétées comme constituant une garantie de qualité des plans, devis et travaux ou de conformité avec les lois et les règlements applicables à ces travaux. Les dispositions d'un permis doivent être satisfaites non seulement au moment de la délivrance du permis, mais en tout temps après la délivrance de celui-ci.

**Signature :** \_\_\_\_\_ **Date :** \_\_\_\_\_

**Nous vous rappelons qu'il est interdit d'entreprendre des travaux de construction AVANT d'avoir obtenu le permis requis à cet effet.**

### Information supplémentaire

Pour plus d'informations, consulter notre site web [www.chelsea.ca](http://www.chelsea.ca) ou communiquer avec la conseillère en environnement et en développement durable au (819) 827-6227 ou par courriel [environnement@chelsea.ca](mailto:environnement@chelsea.ca).